



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026 DÉLIBÉRATION N° 2026-039

**Objet : Groupement de commandes pour l'accord-cadre relatif à l'achat de carburant de recharge sur bornes électriques et de prestations associées par cartes accréditatives en station-service**

Rapporteur :  
Gilles FRAYSSE

Commission plénière :  
Le 15 juin 2026

Convocation :  
Le 17 juin 2026

Pièce(s) jointe(s) :  
Convention groupement de commandes

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	23
Représentés	4
Votants	27

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 23 Juin 2026 à 20h30, en séance publique, exceptionnellement à la Salle des fêtes - René Vedel, en raison du plan canicule rouge, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents** : L. AMIRI, C. BOUËTARD, A. DA ROCHA, F. DA SILVA, F. DUSOLLE, B. ESTREMANHO, C. ESTREMANHO, G. FRAYSSE, J. GALAUD, I. LAFAYE, C. MARTIN, C. PETIT, M. PICAUD, M. PROVOTAL, M. QUEUNE, P. RAYMONDI, C. RENAUD, JP. RICAUD, L. VERRECCHIA, P. WITTERKERTH, F. DHONDT, O. HUMEAU, T. LEROUX.

**Absents représentés** : S. BOULEY a donné pouvoir à C. LBOUËTARD, M. CHEMLA a donné pouvoir à B. ESTREMANHO, A. SAMPERIZ a donné pouvoir à C. MARTIN, P. UTEGINE MWANA a donné pouvoir à C. ESTREMANHO.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique et ses articles L.2113-6 à L.2113-8 relatif au groupement de commandes ;

**VU** le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'accord-cadre relatif à l'achat de carburant, de recharge sur bornes électriques et de prestations associées par cartes accréditatives en station-service ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Cœur d'Essonne Agglomération de coordonner, à titre gracieux, un groupement de commandes afin de répondre aux besoins communs en matière de carburant, de recharges sur bornes électriques et de prestations associées par cartes accréditatives en station-service ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et de potentielles économies financières ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission plénière en date du 15 juin 2026 ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes, proposé par Cœur d'Essonne Agglomération, pour l'achat de carburant, de recharge sur bornes électriques, et de prestations associées par cartes accréditatives en station-service.

**APPROUVE** les termes de la convention désignant Cœur d'Essonne Agglomération coordonnateur du groupement et l'habilitant à lancer, attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

**DÉCIDE** que les dépenses inhérentes à l'exécution du marché pour l'achat de carburant, de recharge sur bornes électriques et de prestations associées par cartes accréditives en station-service seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 23 juin 2026

Le Maire,



Gilles FRAYSSE

*Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*